# PATRIMONIA 21ème Convention annuelle des professionnels du patrimoine

## Sommaire

[La silver économie : le conseiller au centre de ce nouvel univers 2](#_Toc400098415)

## La silver économie : le conseiller au centre de ce nouvel univers

Introduction

* *Anne LAVAUD, l’Argus de l’Assurance*

Intervenants

* *Christophe EBERLÉ, Administrateur de l’Institut des actuaires*
* *Vincent RIALLE, Président de la Société Française des Technologies pour l'Autonomie et de Gérontechnologie (SFTAG), Maître de conférences-praticien hospitalier, CHU de Grenoble et Laboratoire AGIM-Université Joseph Fourier, Responsable du Master mention Vieillissement, Sociétés, Technologie – spécialité Gérontechnologie*
* *Catherine SIMON, Président Directeur Général, InnoRobo, Vice-Président, EML Executive Development*
* *Charles VAQUIER, Président fondateur de Comparetraite.fr, Directeur Général UMR jusqu'en 2013*

Invité

* *Henri MASDEVALL, Président d’Actualis Associés et de Valorey Finance*

##### Introduction

Anne LAVAUD

Je suis ravie de vous accueillir à cette troisième conférence de la 21ème Convention de Patrimonia. La silver économie est une thématique qui nous touche tous, que ce soit personnellement ou professionnellement. Pour résumer son importance, il suffit de quelques chiffres : en 2030, plus de 20 millions de Français seront âgés de plus de 60 ans.

Pour évoquer la silver économie, Patrimonia a réuni un panel se composant :

* **de Christophe Eberlé**

Actuaire diplômé de la formation de Strasbourg, il a créé, en 2000, sa société d’actuariat conseil : Optimind Winter. Il représente aujourd’hui l’Institut des Actuaires, dont il a assuré la vice-présidence et dont il est administrateur.

* **Vincent Rialle**

Il est Docteur en génie biologique et médical, Docteur en éthique biologique et médicale et titulaire de deux Masters en Sciences Humaines. Il dirige, à Grenoble, une unité hospitalière consacrée aux technologies et services pour le domicile et l’autonomie des personnes fragiles ou vulnérables, qu’elles soient âgées ou en situation de handicap.

* **Catherine Simon**
* Passionnée de robotique, elle est diplômée de l’EM Lyon et de l’INSEAD et connaît parfaitement les lieux, où est organisé, chaque année, le salon international InnoRobo. La cinquième édition de ce dernier se déroulera en juillet 2015.
* **Charles Vaquier**

Il est Président fondateur de Comparetraite.fr, lancé en janvier 2014. Précédemment, il était Directeur Général de l’UMR, qui gère près de 8 milliards d’euros d’actifs, pour près de 400 000 sociétaires.

Ce riche panel va nous éclairer sur le vieillissement de la population, ainsi que sur les bouleversements qui vont modifier nos modes de vie, dans les prochaines années.

La présente Conférence va se dérouler de manière inhabituelle en trois temps, avec :

* deux face-à-face successifs ;
* un débat qui se fera en présence d’un cinquième invité ;
* une séance de questions / réponses avec l’auditoire.

Avant d’ouvrir le premier face-à-face, je demande à nos invités de nous citer les trois mots qui leur semblent caractériser l’évolution du vieillissement.

Christophe EBERLE

Le premier mot est celui d’espérance, au sens probabiliste du terme. En effet, le vieillissement, c’est également l’espérance de vie. En 2050, un Français sur trois sera âgé de plus de 60 ans.

Le deuxième mot est volatilité. Ainsi, les incertitudes sont aujourd’hui nombreuses, concernant le niveau de santé et l’état de dépendance. Nous estimons cependant que 50 % des Français de plus de 90 ans seront dépendants Le troisième terme est celui de l’anticipation : il est indispensable d’anticiper le vieillissement au plus tôt, afin d’en profiter dans de bonnes conditions.

Charles VAQUIER

Le vieillissement m’évoque trois mots :

* **la longévité**

En règle générale, les gens vivent beaucoup plus longtemps que ce qu’ils pensaient. Aussi la gestion de leur épargne est-elle très importante.

* **l’autonomie**

Ils sont autonomes plus longtemps que par le passé, conservant une capacité à prendre des décisions.

* **l’argent**

Se pose la question du financement de cette vie longue, qui doit être aussi agréable que possible.

Catherine SIMON

La thématique m’inspire trois mots :

* **l’espérance**

J’appelle de mes vœux l’émergence d’une société plus solidaire, intégrant mieux les différentes générations.

* **l’augmentation**

Le nombre des séniors est appelé à progresser. En 2000, les plus de 60 ans étaient, dans le monde, au nombre de 600 millions. Ils seront 2 milliards en 2050 : 75 % d’entre eux vivront dans les pays industrialisés. De surcroît, les technologies robotiques permettent, et est ce souhaitable, une « augmentation » de l’humain.

* **la technologie**

Le vieillissement de la population doit être vécu comme une opportunité de faire progresser la société et de trouver des technologies allant vers le renforcement de la solidarité et du bien être.

Vincent RIALLE

Je vous propose les trois mots suivants :

* **la refondation**

Le monde a changé, dans l’ensemble de ses dimensions. La crise économique est plus que cela : elle constitue une véritable mutation.

* **la sollicitude**

Le devoir de « non-abandon » va prendre une importance croissante, renvoyant à la solidarité et au souci de l’autre.

* **l’imagination**

Les nouvelles technologies étendent le champ des possibles. De nombreux espaces de créativité s’ouvrent : ils devraient permettre de résoudre des problèmes, d’une manière peu imaginable aujourd’hui. D’ailleurs, moult initiatives existent déjà, s’appuyant sur les réseaux locaux et des solidarités locales, nationales ou internationales.

##### Vieillissement et nouvelles technologies

Anne LAVAUD

La première séquence de cette Conférence est consacrée au vieillissement et aux nouvelles technologies. Pour en débattre, j’invite Catherine Simon et Vincent Rialle à me rejoindre. Le vieillissement à venir ressemble-t-il au vieillissement d’aujourd’hui ?

Vincent RIALLE

Le vieillissement à venir ressemblera, sur de nombreux aspects comme le lien affectif et l’émotion, au vieillissement actuel. En revanche, il s’en différenciera, concernant l’organisation et la répartition des charges. En effet, le nombre d’aidants familiaux en capacité d’aider des personnes très âgées est appelé à se réduire très fortement. De ce point de vue, le vieillissement à venir ne ressemblera en rien à ce qu’il était dans les 30 Glorieuses. Il différera également de ce qu’il est aujourd’hui. A mon sens enfin, les liens familiaux se renforceront, sous la pression notamment des contraintes financières.

Anne LAVAUD

Les progrès de la médecine sont spectaculaires. L’état de vieillissement des personnes, à l’avenir, sera-t-il différent de ce qu’il est aujourd’hui ?

Vincent RIALLE

Oui. En effet, l’espérance de vie sans handicap ne cesse de progresser. De plus, la maladie d’Alzheimer est la première cause d’entrée en maison de retraite médicalisée et de surmortalité des aidants conjoints : s’il devenait possible de la soigner, le champ ddu vieillissement connaitrait un profond bouleversement. A défaut, les choses iront quand même en s’améliorant, grâce notamment aux progrès des thérapies non médicamenteuses. Quoi qu’il en soit, il est indispensable de réviser en profondeur l’organisation de la solidarité.

Anne LAVAUD

La littérature évoque des espérances de vie très longues, l’enveloppe humaine y apparaissant comme capable de vivre de 120 à 150 ans. Est-ce crédible ?

Vincent RIALLE

Il devrait être difficile de dépasser certaines contraintes biologiques, comme la diminution de la longueur des télomères avant chaque division cellulaire par exemple. Ainsi, il existe dans le vivant une forme de fin programmée. Mais la mort est également le fondement de la vie, qui veut que l’ancien disparaisse et le neuf jaillisse à chaque instant.

Les Humains, pourtant, ont envie de changer les choses et d’influer sur le cours de la nature en devenant immortels. Néanmoins, il est certain qu’il sera difficile de dépasser les 120 ans à 130 ans, sauf à engager des moyens exorbitants voire insupportables. Enfin, pourquoi vouloir vivre de plus en plus vieux ? Comme beaucoup l’ont suggéré : *ne vaut-il pas mieux ajouter de la vie aux années plutôt qu’à tout prix des années à la vie ?».*

Anne LAVAUD

Catherine Simon, le vieillissement, à l’avenir, ressemblera-t-il au vieillissement actuel ? Les nouvelles technologies permettront-elles d’améliorer la qualité du vieillissement et d’allonger l’espérance de vie ?

Catherine SIMON

A mon sens, le vieillissement, à l’avenir, différera fondamentalement de ce qu’il est aujourd’hui. Au-delà des progrès induits par les nouvelles technologies, les séniors, dans une vingtaine années, seront différents. Génération du baby-boom, ils sont connectés et actifs et ont fait évoluer la société. Ils nous aideront à faire évoluer les modalités du vieillissement.

Bien évidemment, existent différentes typologies de séniors : les actifs, les inactifs et les personnes en situation de grand âge. Les nouvelles technologies vont répondre aux problématiques de TMS : dès aujourd’hui ainsi, des exosquelettes sont disponibles, permettant de remarcher ou de transporter des objets lourds.

Deux ères de transformation numériques ont d’ores et déjà été vécues. La première a correspondu à l’arrivée d’internet. La seconde, qui est en cours, renvoie au développement des réseaux et des communautés : elle déplace le pouvoir de l’expert vers le pouvoir collectif. Ainsi, l’avis des internautes a parfois plus de poids que celui des experts.

La troisième transformation se caractérisera par l’émergence de la robotique, qui est, entre autres applications, le bras armé physique du numérique. Il est désormais possible de contrôler des objets à distance. Cette transformation robotique apportera de nouveaux services, de nouvelles idées et de nouveaux produits, qui permettront de vivre différemment, mieux vivre, le vieillissement.

La médecine non invasive, avec la chirurgie robotique et l’assistance liée aux TMS des séniors, vont bouleverser notre espérance de vie. Néanmoins, je doute qu’il soit possible, aujourd’hui, de réparer les cellules neuronales des êtres humains.

Anne LAVAUD

Des assureurs ont déployé des initiatives pour capter des informations, à travers des objets connectés notamment. Ces données seront-elles capables d’éclairer davantage sur les comportements et, par extension, d’améliorer la qualité de vie ?

Vincent RIALLE

Absolument. Au cours des dix dernières années, les problématiques liées à la connexion des objets ont fait des progrès considérables. Néanmoins, nous ne savons pas encore utiliser les données collectées, sur les plans médicaux et sociaux.

Je suis en contact avec de nombreux étudiants, qui déploient une énergie et une créativité considérables, pour créer, avec le « Big data », des réponses anticipant les problèmes. De fait, ils essaient de basculer du curatif vers le préventif.

Les objets connectés, en allant dans le sens de la prévention, vont contribuer à l’amélioration de l’espérance de vie. Ainsi, une personne fragile victime d’une chute avec fracture voit aujourd’hui son espérance de vie se réduire fortement. De fait, la prévention des chutes constitue un élément fondamental de cette espérance de vie.

L’imagination doit prendre le pouvoir. Les médecins ne sont pas assez nombreux pour traiter les données collectées : ils ont besoin d’intermédiaires. De ce point de vue, la société est en refondation. Les infirmières, les kinésithérapeutes, les ergothérapeutes jusqu’aux aides à domicile prennent, grâce aux objets connectés, une importance croissante au côté des médecins et au sein de dispositifs médico-sociaux nouveaux.

Anne LAVAUD

*Quid* du nombre de chercheurs qui travaillent sur les problématiques liées à la robotique, aux objets connectés et au vieillissement, en France et à l’international ?

Vincent RIALLE

Je ne suis pas en mesure de répondre précisément à cette question. Le nombre de ces personnes en tout cas est très important. Elles représentent plusieurs branches, incluant l’ingénierie et la robotique, mais également la gériatrie, les sciences humaines, la gérontologie, la sociologie, la psychologie, la biologie, la santé publique, la démographie...

Encore une fois, le numérique peut contribuer à de réels changements, allant dans le bon sens. Néanmoins, il peut aller à l’encontre de certains équilibres qui doivent être respectés. Les différents rapports de pouvoir à l’œuvre au sein de la recherche évoluent progressivement, ce qui ne va pas, également, sans poser des difficultés.

Catherine SIMON

La France compte aujourd’hui 60 laboratoires de recherche dédiés à la robotique. Ils sont regroupés au sein du GDR (Groupement De Recherche robotique). La France, dans ce domaine, pointe au 4ème rang mondial d’un classement dominé par le Japon. Les Japonais, d’ailleurs, sont particulièrement concernés par le vieillissement, puisque quatre générations différentes y cohabitent déjà.

Par ailleurs, l’accroissement de l’espérance de vie viendra beaucoup plus de la prévention que du curatif. Par le passé, environ 100 robots aspirateurs étaient vendus en France chaque année, uniquement à des *geeks.* Aujourd’hui, les séniors en sont les principaux clients. En effet, ces robots répondent à l’un de leurs besoins « pressants ». De fait, les séniors ne sont pas du tout opposés aux nouvelles technologies, dès lors que ces dernières répondent à une attente importante.

En matière de prévention enfin, les miroirs présents dans les salles de bain, à l’avenir, seront équipés de capteurs, qui permettront de prendre des informations sur l’état de santé de ceux qui leur font face.

Anne LAVAUD

Ces miroirs informeront-ils les médecins de la survenue d’un problème ?

Catherine SIMON

Oui. De la même manière, ils pourront signaler aux médecins que tout va bien.

Anne LAVAUD

Vous avez cité des exemples d’objets connectés. Ce secteur d’activité rencontre-t-il aujourd’hui les financements nécessaires à son développement ? Les sociétés spécialisées dans le domaine de la robotique sont-elles en capacité de proposer des projets à des investisseurs (sociétés d’assurance par exemple) ?

Catherine SIMON

Si c’est le cas au sein de certains pays, il n’en va pas de même en France. En effet, les ponts entre la recherche et l’industrie y sont très limités. En France de plus, existe un réel manque, en matière de fonds d’amorçage.

Les séniors ont besoin de produits et de services pouvant les aider dans leur vie quotidienne. En parallèle, la France compte de nombreuses personnes imaginatives et créatives pouvant répondre à cette demande. Malheureusement, elles ne trouvent pas de financements d’amorçage. En effet, les investisseurs sont habitués aux start-ups Web, qui offrent des retours sur investissement très rapides.

Le secteur de la robotique, pour sa part, exige la mise en œuvre d’investissements matériels. Il mêle ainsi de nombreux champs d’activité (mécanique, électronique, informatique). De surcroît, l’importance de la réglementation en matière de santé exige la mobilisation de moyens financiers conséquents. De ce fait, le retour sur investissement peut prendre du temps et l’activité Robotique ne dégage pas que de la marge, supposant des investissements dans le matériel.

En Asie, la robotique de service est un véritable sujet. Elle fait l’objet d’investissements importants portés par de grands groupes, y compris bancaires ou assurantiels.

Anne LAVAUD

Les pôles de compétitivité pourraient-ils permettre le développement de la recherche ?

Vincent RIALLE

Oui. Le financement de la recherche est, en France, plutôt satisfaisant me semble-t-il, encore que beaucoup se plaignent de carence financière. En effet, les embauches de chercheurs sont très peu nombreuses en France. De fait, ces derniers sont parfois contraints de quitter notre pays. En outre, les chercheurs sont placés sous pression permanente : devant produire en permanence des publications et rechercher constamment des financements, ils n’ont pas la possibilité de travailler suffisamment longtemps avec des personnes âgées ou en situation de handicap, avec leurs familles, leurs proches et l’environnement social.

La recherche n’est pas suffisamment « enracinée » en France dans le monde du vieillissement et de la fragilité. Cependant, les familles ou les associations de famille sont de plus en plus actives, pesant de tout leur poids pour que la fragilité soit incluse dans des projets de recherche.

Anne LAVAUD

Je vous remercie pour ces interventions. Je vous propose de passer à la deuxième séquence, de nature financière.

##### Comment financer le vieillissement ?

Anne LAVAUD

Comment les actuaires projettent-ils le vieillissement de la population ? Quelles sont les statistiques disponibles ?

Christophe EBERLE

Au préalable, je tenais à signaler que la silver économie constituait, pour notre profession, une réelle opportunité. Comment le vieillissement s’apprécie-t-il ? A travers des statistiques rétrospectives. Pour faire simple, les données publiées par l’INSEE sont collectées, ce qui permet d’élaborer des tables de mortalité selon l’expression consacrée. Pour ma part, je préfère faire référence à des tables de survie, lesquelles permettent d’estimer l’espérance de vie des citoyens et des assurés.

Depuis une vingtaine d’années, ce sont des tables générationnelles qui sont utilisées. Ainsi, l’espérance de vie d’une personne née en 1980 diffère de celle d’un individu qui a vu le jour en 1990, du fait des progrès de la médecine ou de la prévention. A titre d’illustration, la baisse du nombre d’accidents de la route a eu des impacts, au cours des dernières années, sur la mortalité des 20-30 ans.

Les actuaires maitrisent très bien les données statistiques de survie. En revanche, l’état de santé, le taux de morbidité et les questions de dépendance sont plus difficiles à appréhender, pour plusieurs raisons. L’état de santé dépend des progrès de la médecine, ainsi que des anciennes et nouvelles maladies. Un vaccin ou un traitement peut améliorer l’état de santé d’un individu de manière drastique : au cours de la dernière décennie, la dépendance et la mortalité liées au cancer ont été divisées par deux. A l’inverse, de nouvelles maladies, comme les maladies neuro-dégénératives, ont émergé, impactant fortement la dépendance des personnes âgées. L’accroissement de l’espérance de vie, à ce titre, n’est pas nécessairement synonyme de « vivre bien ».

Enfin, la reconnaissance de l’état de dépendance pose question. Elle s’appuie sur deux grilles, à savoir la grille AGIR des pouvoirs publics et la grille AVQ (Actes de la Vie Quotidienne), privilégiée par les assureurs. Cette dernière renvoie à la possibilité de se laver, de se nourrir et de se déplacer. Lors de la phase de conception des produits, les actuaires manquent de références, dans le temps, en matière de reconnaissance des états de dépendance et de provisionnement des risques associés. Or Solvabilité 2 n’est pas une réglementation prudentielle aidant au développement des produits à développement long. Enfin, la réforme de la dépendance, sujet phare en 2007, n’a été que partiellement traitée, à la rentrée 2014 qui plus est.

Anne LAVAUD

Elle ne fait désormais plus référence à la dépendance, mais au vieillissement.

Christophe EBERLE

Il s’agit d’une manière d’éviter le sujet. Il convient, aujourd’hui, de poser les vraies questions sur le financement de la dépendance, des technologies développées en regard et des start-ups associées. Il faut prendre des décisions politiques fortes, en rendant des arbitrages.

Anne LAVAUD

Les actuaires examinent des données rétrospectives, rencontrant des difficultés pour se projeter. *Quid* des produits ou des solutions que les assureurs sont en train d’étudier pour financer cette nouvelle période de vie ?

Charles VAQUIER

Avant toute chose, il convient d’examiner les produits d’ores et déjà disponibles. Si j’étais CGPI, je m’intéresserais de près aux produits de rente viagère. En moyenne, l’un de vos clients aura encore 30 ans à vivre après son départ à la retraite : il va donc devoir gérer la pérennité de ses revenus dans le temps. En parallèle, il vivra, souvent, plus longtemps qu’escompté.

Bien évidemment, existent plusieurs produits de rente viagère sur les marchés (PERP, Madelin etc.). Ils présentent un réel intérêt fiscal. De surcroît, ils génèrent un revenu garanti dans le temps.

Aujourd’hui, les rendements des produits en euro baissent. Les concernant, un objectif raisonnable est de tendre à générer un revenu supérieur à l’inflation de 300 points de base sur une longue durée. La réduction des rendements associés découle :

* de la baisse des taux ;
* du déploiement de Solvabilité 2, qui empêche les assureurs d’investir, dans leur actif général, en actions ou fonds dynamiques ;
* du manque de créativité des assureurs.

De mon point de vue, il est donc préférable de se tourner vers les UC (Unités de Compte). Ces produits n’ont d’intérêt que si l’allocation d’actifs associée est gérée par un professionnel, en tenant compte de l’appétence au risque du client, du marché, de la durée restant à courir entre l’instant T et le moment du départ à la retraite.

Le gestionnaire de patrimoine, en disposant d’un véritable mandat de gestion, perçoit alors une rémunération incontestable, apportant un vrai service au quotidien.

Anne LAVAUD

Christophe Eberlé, constatez-vous également un manque d’imagination ou d’intérêt des assureurs pour ce type de produit ?

Christophe EBERLE

Oui. Le manque d’imagination des assureurs est une réalité qui s’explique néanmoins. Ils ont connu des crises successives. Ils ont dû revoir leurs modèles et doivent composer avec une réglementation complexe et instable. Ainsi, Solvabilité 2 n’entrera en vigueur qu’au 1er janvier 2016 : or cette directive faisait déjà l’objet de travaux en 2002 ou en 2003.

Il n’en demeure pas moins que les assureurs ont pris du retard dans la conception des produits. Plus un individu attend avant de mettre de l’argent de côté, moins il aura d’argent au bout du compte.

Pour que les produits fonctionnent enfin, ils devront être, en France, aidés fiscalement.

Anne LAVAUD

*Quid* de la stabilité fiscale des produits PERP ou Madelin ? Disposez-vous d’informations sur le sujet ?

Charles VAQUIER

Non. Néanmoins, l’OCDE et la Commission Européenne estiment qu’il est indispensable, du fait du vieillissement constaté en Europe, que les Etats encouragent l’épargne longue, à travers des sorties en rente.

En théorie de surcroît, cette épargne pourrait financer l’économie à très long terme, à des conditions plus intéressantes que celles offertes par les banques. Toutefois, les incertitudes liées à Solvabilité 2 posent question : ses premiers résultats sur les branches dites longues sont catastrophiques. De fait, Bruxelles et Bercy sont tiraillés entre les personnes en charge de l’économie, qui plaident pour que l’épargne longue investie dans l’économie réelle soit favorisée et les personnes en charge du prudentiel, qui y sont opposées, au motif des risques associés.

Anne LAVAUD

Cette situation n’est pas source de stabilité.

Charles VAQUIER

Absolument. Lorsque j’étais en charge d’un fonds de pension, je m’interrogeai toujours en premier lieu sur l’intérêt du client. J’espérais alors qu’un fonctionnaire de Bruxelles ou de Bercy finisse par se rendre compte que les investissements dans l’économie réelle étaient dans l’intérêt de toutes les parties.

Anne LAVAUD

Comment les actuaires envisagent-ils le potentiel offert par les objets connectés, le big data ou l’open data ? Sont-ce des facteurs d’innovation ? Une nouvelle ère s’ouvre-t-elle, à travers cet élargissement des données disponibles ?

Christophe EBERLE

Il s’agit, pour nous les actuaires, et plus largement les techniciens, statisticiens et financiers, d’une véritable révolution. La problématique soulevée a été, au cours des derniers mois, largement portée par l’Institut des Actuaires. A titre personnel, je considère que la révolution en cours est de même ampleur pour nos professions que celle qui est née dans les années 70, avec l’apparition des ordinateurs.

Les statistiques de mortalité et de morbidité sont longues à récupérer, étant conditionnées à la publication des rapports de différents horizons. Aujourd’hui, il est possible de récupérer, en temps réel, un volume de données considérable, qui peut permettre d’établir des prédictions. Ainsi, les capteurs d’activité et les outils de communication se développent, offrant des potentialités infinies.

Néanmoins, je considère que le rôle des actuaires n’est pas uniquement technique : ils doivent être les garants de l’utilisation et de la confidentialité des données collectées.

Anne LAVAUD

De fait, le big data constitue un formidable espoir de voir émerger de nouveaux produits.

Christophe EBERLE

C’est plus qu’un espoir. Il permet une tarification en temps réel, au juste prix. En assurance en effet, le coût d’un produit est proportionnel à l’incertitude afférente. C’est tout le problème de la dépendance, qui est marquée par de multiples incertitudes, qu’elles soient réglementaires, sanitaires ou structurelles. Enfin, la France est le deuxième acteur mondial, sur le marché de la dépendance. Elle est en mesure de développer des offres faisant réellement sens.

Anne LAVAUD

L’allongement de la durée de vie va s’accompagner de davantage « d’épisodes », avec plusieurs mariages, des enfants naissant plus tard. Cette vie, plus couteuse avec un patrimoine qui ne progresse plus suffisamment, va devoir être gérée. Des outils le permettant sont-ils d’ores et déjà disponibles ?

Charles VAQUIER

Avant de quitter mes précédentes fonctions, nous avions décidé de créer un fonds de 40 millions d'euros, dédié au viager mutualisé. Il était destiné à acheter des biens immobiliers aux retraités le composant, en droit d’usage et d’habitation. Pour constituer le fonds susmentionné, un OPCI avait été créé. Il était proposé aux jeunes investisseurs de « rentrer au fur et à mesure des achats de biens », avec un objectif de rendement annuel de 4 à 5 %, à horizon de 10 ou 15 ans.

Prenons l’exemple d’un retraité qui a besoin de liquidités et qui est propriétaire de sa résidence principale et ou secondaire. Sur cette base, il est possible de partir du prix d’expertise du bien concerné, « diminué » d’un taux correspondant au loyer et multiplié par le nombre d’années d’espérance de vie théorique. Pour faire simple, ce mécanisme permet de donner à une personne de 75 ans, en cash, une somme correspondant à la moitié de la valeur de son bien.

A titre d’illustration, prenons le cas d’une veuve âgée de 78 ans et possédant un bien secondaire d’une valeur d’un million d'euros. Elle pouvait, à travers le mécanisme évoqué, prétendre à un chèque de 500 000 euros. Il pouvait lui être proposé, sur cette base, une rente certaine de 35 000 euros par an, durant 20 ans, lui permettant d’entretenir sa villa par exemple.

Avec 500 000 euros de cash auprès des investisseurs de fait, la collecte pouvait s’établir à un million d’euros :

* collecte de 500 000 euros auprès de cinq investisseurs ;
* versement de 500 000 euros à la cliente ;
* reversement, par cette dernière, des 500 000 euros pour que j’en assure la gestion.

Ce mécanisme est intéressant en termes de business, mais également en matière de service rendu.

Anne LAVAUD

Faut-il, dans ce cadre, créer un mécanisme assurantiel ?

Christophe EBERLE

Oui. Il convient d’assurer le fonds, mais également la rente. En matière de gestion de patrimoine, deux grandes phases sont à considérer :

* **la phase d’acquisition de l’épargne**

Les actuaires attendent de longue date le mécanisme dit des contrats diversifiés. Techniquement très intéressants, ces derniers permettent aux assurés de tirer le meilleur des produits en euro et des produits en UC. Ce projet a mis des années à voir le jour : s’il ne s’assortit d’aucune aide fiscale toutefois, il risque de ne pas fonctionner.

* **la phase de restitution de l’épargne**

La rente viagère est probablement l’un des produits les plus innovants de demain, puisqu’elle peut permettre de gérer les problématiques liées à la dépendance ou à la maladie d’Alzheimer. En effet dans ces cas précis, il est préférable de percevoir une rente mensuelle plutôt qu’un capital.

Aujourd’hui, le crédit hypothécaire viager est encore trop souvent perçu comme un « gros mot ». Si les revenus ne sont plus au rendez-vous, les Français détiennent souvent un patrimoine immobilier, qu’il ferait sens de convertir en cash, tout en maintenant un droit d’usage de leur habitat.

Enfin, ces produits permettent également de réinjecter des fonds dans l’économie.

Anne LAVAUD

Je vous remercie.

##### Débats à la tribune

Anne LAVAUD

J’invite Henri Masdevall, Président d’Actualis Associés et de Valorey Finance, à nous rejoindre. Que vous ont inspiré les différentes interventions ? La profession des CGPI est-elle réellement mobilisée autour de la question du vieillissement ?

Henri MASDEVALL

Premièrement, la silver économie est un enjeu crucial. Deuxièmement, certains outils existent de longue date et la population vieillit. Néanmoins, l’offre ne s’adapte pas à cette dernière. Nos clients vont être de plus en plus vieux : aussi nous faudra-t-il leur proposer de véritables nouveautés.

Anne LAVAUD

Les robots sont couteux. Faut-il inventer, dès à présent, des produits d’assurance ou des placements financiers qui incluent d’éventuels investissements dans la robotique d’assistance dédiée à la fin de vie ?

Catherine SIMON

Je ne suis pas une technicienne financière. Il m’apparaît néanmoins indispensable de repenser le lien social et les relations à autrui. Notre économie va vers plus de communautés. Il convient d’en tenir compte en créant un nouvel écosystème, en changeant les modes de partenariat et en proposant des solutions concrètes, y compris matérielles.

Anne LAVAUD

La question du financement, toutefois, doit être posée.

Catherine SIMON

Oui. Aujourd’hui, des personnes, à n’importe quel âge, financent, à travers le crowdfunding, le développement de produits qui n’existent pas encore. En contrepartie, elles pourront, lorsqu’ils auront été mis sur le marché, les payer moins cher. Pourquoi les séniors ne participeraient-ils pas au financement des solutions qui leur permettront de vivre mieux (robots, exosquelette)?

Anne LAVAUD

Faut-il conseiller une telle prise de risque ?

Henri MASDEVALL

Il n’est pas envisageable d’inviter un individu à financer une voiture autonome au motif qu’il en aura peut-être besoin dans 10 ans. Nul ne sait en effet si ce sera le cas. A mon sens, le financement, qui doit être amont, ne doit pas nécessairement reposer sur d’éventuels futurs utilisateurs.

L’innovation est au cœur de l’économie. La silver économie représente 0,25 % de croissance supplémentaire. En ces temps de crise, ce n’est absolument pas négligeable. Encore une fois, la question du financement, en amont, est centrale. Aujourd’hui, les coûts d’un placement en maison médicalisée représentent 110 % des retraites perçues. Ce sont les assureurs qui devront les financer.

Anne LAVAUD

Les produits débattus doivent-ils être « brandés » avec une approche estampillée « vieillissement », « silver économie » ou « robotique » ?

Christophe EBERLE

Oui. J’aimerais également me détacher des problématiques purement financières et me projeter dans un monde robotisé. Néanmoins, il convient d’identifier des solutions de financement.

L’assurance est une profession réglementée qui se caractérise par l’existence de nombreux garde-fous. Il pourrait tout à fait être envisagé de revoir le marketing des produits viagers, afin de les rendre plus attirants. Les banquiers n’ont pas franchement adhéré aux rentes viagères, car elles leur faisaient perdre un patrimoine et la possibilité de travailler le patrimoine de leurs clients. A cette aune, la rente peut susciter un certain nombre de craintes. Néanmoins, la rente viagère peut être utilisée par les CGPI, avec des principes de commissionnement ou de rétribution.

Anne LAVAUD

L’innovation peine à trouver des financements. Les chercheurs sont engagés dans une course à la publication. Le CGPI ne peut-il pas, dans ce cadre, jouer un rôle d’interface entre des clients qui disposent d’un patrimoine et l’innovation ?

Henri MASDEVALL

Oui. Les CGPI ont des lacunes, dans le domaine de la prévoyance ou de la dépendance. Or la population vieillit et le patrimoine se réduit, au gré des crises et de la croissance de la fiscalité. Il est indispensable de trouver des solutions d’épargne longue, qui permettent de préparer l’avenir. Aujourd’hui en pratique, ce sont les dimensions fiscales qui sont mises en avant : c’est ce qui explique d’ailleurs la redécouverte du PERP.

Anne LAVAUD

Les épargnants ont-ils une appétence au risque, concernant les produits destinés à accompagner leur futur ? Certains clients sont-ils prêts à investir une partie de leur épargne dans le financement de la robotique par exemple, au motif qu’ils en auront besoin plus tard ?

Henri MASDEVALL

Je ne pense pas que nos clients pensent à la robotique ou à toute autre innovation. Ils doivent avant tout s’interroger sur la prise en charge des coûts de leur maison médicalisée dans 20 ans. La famille ne correspond plus à ce qu’elle était il y a 10 ou 20 ans. Dans 20 ans, elle ne sera plus non plus ce qu’elle est aujourd’hui.

La notion prudentielle s’inscrit dans la durée. Le volet financier de l’épargne longue me semble devoir être encadré. Celle-ci doit intégrer des actions. Elle pourrait également accueillir des fonds innovants, robotiques par exemple : néanmoins, tout cela doit être encadré.

Charles VAQUIER

Aujourd’hui, les produits offerts en UC sont d’une stupidité sans nom, reposant sur une automatisation de leur composition fonction de l’âge. Sur ce plan, le mandat de gestion revêt une grande importance. Comment gérer le compte en UC d’un client ? Dès que l’un des fonds détenus a généré 10 % de rendement, ces 10 % doivent être sécurisés sur des fonds en euros.

Le fait que le CAC40 passe de 6 500 à 2 500 points est à la fois une catastrophe et une opportunité, à condition qu’un mandat de gestion ait été signé.

Compte tenu de l’augmentation de l’espérance de vie désormais, s’ouvre, après la vie professionnelle, une deuxième vie. Nombre de vos clients, après leur départ à la retraite, ont le désir de conserver un contact avec la vie économique. Les concernant, la création de fonds de private equity, investissant dans des sociétés régionales et dans des PME, fait sens, puisqu’ils seront associés aux décisions économiques et au suivi de l’activité.

Je suis persuadé que vos clients, qui ont vendu leur entreprise ou qui souhaitent rester en contact avec l’économie, ne peuvent qu’être intéressés par ce type de mécanisme. Dans ce cadre, vous avez un rôle majeur à jouer.

Vincent RIALLE

La France est en retard, en matière d’EHPAD[[1]](#footnote-1). Elle fait montre, à l’heure de créer des EHPAD plus humains, d’une réelle frilosité. Pourtant, nombreux sont ceux qui souhaitent participer à la création d’EHPAD en tant que lieux de vie. Dans les pays scandinaves, ces structures ne sont pas considérées comme des « mouroirs », puisqu’elles donnent accès à des chambres d’amis ou à des lieux de vie communautaires.

Henri MASDEVALL

Le private equity est un dispositif très intéressant. Il existe toutefois depuis de nombreuses années. Je ne suis pas persuadé que tous les clients de CGPI sont prêts à s’inscrire dans une démarche de capitalisme participatif, pour assurer leur avenir financier. Selon moi, il ne s’agit que d’une possibilité parmi d’autres et il est indispensable de mener des réflexions sur les orientations des nouvelles offres de produits, en y associant les pouvoirs publics.

Par ailleurs, nous faisons la promotion de maisons médicalisées, sous l’angle des revenus, plus que sous l’angle fiscal. Aujourd’hui, la pérennité financière des retraités repose majoritairement sur l’assurance vie. Ils recherchent également des disponibilités et des liquidités immédiates, à travers les LDD par exemple, ainsi que de l’immobilier de rendement.

Malheureusement, la prévoyance et la dépendance apparaissent au dernier rang de leurs préoccupations, ce qui est regrettable.

Christophe EBERLE

Je partage ce point de vue. Toutefois, la limitation des moyens disponibles exige la mise en œuvre d’arbitrages. Aussi les individus se penchent-ils, par ordre d’importance, sur le financement de leurs besoins actuels, le financement de leur retraite puis le financement de leur dépendance.

Enfin, l’exemple des EHPAD est extrêmement intéressant. En effet, ces derniers constituent un investissement en général très rentable. Ils répondent également à un véritable besoin de société et peuvent tout à fait être des lieux plus humains.

Charles VAQUIER

La rentabilité des investissements est une question centrale. Les Anglo-Saxons disent : *« No pain, no gain ».* L’Etat n’a d’autre objectif que de limiter les risques au maximum, conseillant l’achat d’OAT, avec un taux de rendement brut de 1,2 %. Aussi ne faut-il pas compter sur lui. Il convient de laisser aux assureurs, aux banquiers et aux gestionnaires de fonds la possibilité de lancer des initiatives. L’une des difficultés vient du fait que les intérêts de ces trois parties sont contradictoires. Schématiquement en effet, le banquier indique : *« Donnez-moi votre argent, mais supportez les risques ».* L’assureur dit : *« Donnez-moi votre argent et je vais assumer une partie du risque ».* Le CGPI, pour sa part, défend les intérêts de ses clients : en cela, il est le mieux placé pour exiger la mise à disposition de produits rentables.

A mon sens enfin, les CGPI n’utilisent pas suffisamment leur pouvoir, subissant trop passivement ce que les assureurs leur proposent. Ils doivent être forcés de proposition.

Henri MASDEVALL

Cela étant, le monde des CGPI est à l’origine :

* de l’évolution de la position des assureurs sur les contrats multi-supports ;
* de l’intégration des contrats de gestion ;
* de la modernisation des contrats.

Il évolue vite et bien, n’ayant pas envie de perdre ses clients. Il proposera un certain nombre de pistes de réflexion et sera présent dans les débats.

Anne LAVAUD

Je vous remercie.

##### Débats avec la salle

Anne LAVAUD

Les interventions de la matinée appellent-elles des remarques ou des questions ?

De la salle

Ma question porte sur l’utilisation des big datas, en matière de suivi de la consommation et de l’épargne financière des particuliers. Des applications et des logiciels accompagnant les CGPI dans leurs préconisations à l’adresse des particuliers vont-ils voir le jour ?

Christophe EBERLE

Il est tout à fait envisageable de voir émerger des applications faisant le lien entre le comportement d’un individu et les conseils à lui apporter.

Anne LAVAUD

Des développements de cette nature sont-ils en cours ?

Henri MASDEVALL

Oui. A l’avenir, les CGPI seront en prise directe avec leurs clients et les assureurs. Des outils de la nature de ceux évoqués sont en cours de développement.

Anne LAVAUD

Je tenais à remercier chaudement nos différents intervenants. Enfin, je vous encourage à vous rendre sur le nouvel espace dédié à la silver économie.

1. Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes [↑](#footnote-ref-1)